

A_2023_63
ARRETE
portant AVANCEMENT D'ECHELON A DUREE UNIQUE
de Mme Céline CROIZARD

ARRETE
portant Avancement d'échelon à durée unique
de Mme Céline CROIZARD
Adjoint administratif territorial
Temps complet 35H00 hebdomadaires

Le Maire de AUSSAC-VADALLE,

Vu le code général de la fonction publique, et notamment les articles L.522-1 à L.522-7, et L.522-10 à L.522-14,
Vu le Décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié avec effet du 01/01/2007 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoint administratifs territoriaux,
Vu le Décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 modifié avec effet du 01/01/2017 fixant l'échelle indiciaire applicable à ce grade,
Vu le Décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié avec effet du 01/01/2017 fixant la durée de carrière applicable à ce grade,
Considérant que Mme CROIZARD Céline remplit les conditions d'ancienneté pour bénéficier d'un Avancement d'échelon à durée unique

ARRETE

ARTICLE 1: La situation de Mme Céline CROIZARD, née le 13/07/1981, est établie comme suit :

Situation actuelle	Situation nouvelle
A compter du 01/05/2022	A compter du 09/02/2023
Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif territorial
6ème échelon	7ème échelon
Indice Brut : 378	Indice Brut : 381
Indice Majoré : 348	Indice Majoré : 351
NBI de 30 points	NBI de 30 points
Soit un reliquat de 2 mois 22 jours	Soit un reliquat de 0 jour

ARTICLE 2: Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :
transmis au président du centre de gestion,
transmis au comptable de la collectivité,
notifié à l'intéressée.

Fait à AUSSAC-VADALLE, le 03 février 2023

Le Maire
Gérard LIOT

Le Maire
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
informe qu'en application des dispositions du décret N° 65-29 du 11 Janvier 1965 modifié, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours,
pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Ce
recours peut être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante :
www.telerecours.fr

Notifié le 03/02/2023 .
Signature de l'agent